

Des terres vallonnées, des prés sillonnés de bocage... de belles fermes brionnaises... des villages typiques... si vous vivez en Charolais-Brionnais, ça doit forcément vous dire quelque chose ! Réputé pour son bocage et reconnu Pays d'Art et d'Histoire, le Charolais-Brionnais a la chance de bénéficier de caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères qui lui confèrent bien plus qu'une identité : une véritable qualité de vie dans un écrin de verdure préservé. Cependant, face aux nouvelles constructions, parfois loin de cette typicité, la vigilance est nécessaire pour préserver l'identité architecturale et paysagère.

Définir les atouts architecturaux et paysagers du territoire

Conscients de ces enjeux, les élus du Pays ont missionné des paysagistes et urbanistes pour la réalisation d'une Charte Architecturale et Paysagère. L'objectif : définir les atouts architecturaux et paysagers et monter des outils de recommandation et de sensibilisation.

Au terme d'une année de diagnostic et d'échanges entre les élus et professionnels, c'est courant 2012 que le Pays a livré les fiches de recommandations de sa Charte Architecturale et Paysagère, qui se veut avant tout pédagogique. Réalisé sous forme de fiches simples et pratiques, ce document apporte des renseignements et des conseils pour construire, aménager, réhabiliter, ou planter selon la typicité et les caractéristiques du Charolais-Brionnais ! Cette charte est utile pour les maires, pour les constructeurs, les artisans, les aménageurs... mais aussi les habitants !

Un outil avant tout pédagogique

Cette charte n'est pas un document réglementaire mais un document pédagogique qui permet :

- de mieux connaître les caractéristiques paysagères et architecturales du territoire
- d'alimenter le contenu du projet scientifique et culturel du Pays d'Art et d'Histoire et du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.
- de doter les acteurs du territoire de tous les outils nécessaires pour orienter leurs stratégies de développement urbain et paysager, en cohérence avec les caractéristiques de notre territoire.

Un document construit avec les élus et acteurs du territoire

Ce document de travail se fonde sur un diagnostic effectué par deux cabinets conseils. Cette base devient ensuite le support des échanges effectués entre les élus des commissions agricoles et aménagement du Pays Charolais Brionnais et des membres du Comité de Pilotage.

Et après ? Sen-si-bi-li-ser !

Fiches-conseils, rencontres, ateliers, formations... une fois la Charte terminée, le Pays poursuit aujourd'hui des actions de sensibilisation auprès des professionnels et habitants du territoire (aménageurs, architectures, paysagistes,...) pour que tous puissent contribuer à la sauvegarde de notre identité.

Téléchargement

Pour aller plus loin...

<http://www.caue71.fr/>